Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 056-215600222-20220524-202202115867-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BRANDIVY

2022/3/11

Nombre de Conseillers:

En exercice: 14

L'an deux mille vingt-deux

Le jeudi 24 mai 2022 à 20 heures 00

Présents: 1:

12

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants:

13

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERISSON,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2022

<u>Présents</u>: MM. HERISSON P.; LE NOCHER Y.; HEMON F.; DERIAN P.Y.; QUESTER S.; DELACROIX LE BLEVEC S.; ROZELIER C.; LE RAY L.; PILLIOUX V.; JAVEL M.; PEYRE J.J.; CAHET L.

Absents excusés: LE ROLLAND T.; LE NEDIC E. (Pouvoir de vote donné à PEYRE J.J.);

Secrétaire de séance : Mme Florence HEMON

OBJET: LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN - PRIX DE VENTE DES LOTS - PHASE 3 (TRANCHE 4 ET 5)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la vente des lots des phases 1 et 2 du lotissement Hameau de Kérican. Concernant la suite des travaux pour les tranches 4 et 5 il informe le Conseil des travaux supplémentaires réalisés. Sans vouloir modifier l'économie générale du projet il propose la réévaluation du prix de vente du m2 à pour cette dernière phase.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de vendre les lots du <u>lotissement Hameau de Kérican – PHASE 3, au prix de</u> 95.00 € TTC le m2

- Donne mission à Monsieur le Maire de faire établir pour cette phase tous les actes de cession à intervenir en l'étude de Maître MEUNIER Alexis, notaire à PLUVIGNER, puis de signer tous les documents et actes authentiques se rapportant aux diverses cessions de lots.

Fait à BRANDIVY, le 30 mai 2022 Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERISSON

